

# **PROCES-VERBAL de la REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 juillet 2016**

Convocation du 30 juin 2016

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	15
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents à la réunion	08 puis 09

**L'an deux mil seize et le sept juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAGARDE, Maire.**

**Présents :** MM. LAGARDE Jean-Louis, COPPÉRé Sylviane, DUBOST Jean-Paul, MOTTET Alain, BLASCO Jérôme, AUROUX Isabelle, LAGRANGE Xavier, ARNAL Jean-Pierre,

**Absents excusés :** M. HIJAZI.....Donne pouvoir à Monsieur LAGARDE  
Mme FRATTINI  
Mme HACHÉ.....Donne pouvoir à Monsieur DUBOST  
Mme SERVAJEAN  
M. TACHET  
M. FARGE

**Absente :** Mme BERTHMONT (arrivée à partir du point 3)

**Secrétaire de séance :** M. ARNAL

\*\*\*\*\*

Monsieur Lagarde souhaite la bienvenue à tous les conseillers et déclare la séance ouverte.

## **1 – Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## **2 – Délibération pour approuver la signature de trois emprunts pour un montant total de 200 000 euros**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que d'importants travaux d'investissement seront réalisés avant la fin de cette année, notamment concernant le programme d'éclairage public qui est en cours de réalisation, de la voirie et de l'école communale. Ces dépenses seront financées par trois emprunts, dont le montant fera l'objet d'une décision modificative du budget communal. Ainsi, trois établissements financiers ont été consultés et Monsieur le Maire présente le résultat des offres aux conseillers présents.

Les emprunts, remboursés sur une période de vingt ans avec échéances constantes trimestrielles à un taux d'intérêt de 1.66 %, correspondent aux programmes suivants :

- Programme d'éclairage public : financement de 90 000 €
- Programme de travaux de voirie : financement de 60 000 €
- Programme de travaux à l'école : financement de 50 000 €

Les frais de dossier s'élèvent à 0.5 % du montant emprunté, soit 100 €, prélevés lors de la mise à disposition des fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité (10 voix pour) :

- approuve la souscription des emprunts comme précisé ci-dessus, pour un total de 200 000 € ;

- demande à Monsieur le Maire de bien vouloir signer les contrats avec le Crédit Agricole ;
- dit que le montant des échéances trimestrielles sera inscrit en dépenses obligatoires au budget communal pendant toute la durée des contrats.

*Arrivée de madame Sylvie BETHMONT, conseillère municipale, porteuse d'un pouvoir remis par Monsieur Frédéric TACHET.*

### **3 - Délibération pour approuver le projet d'aménagement de l'allée de Neubourg par la Ville de Riorges**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville de Riorges souhaite aménager l'allée de Neubourg pour des déplacements de type « mode doux », depuis le château de Neubourg, jusqu'à la route de Saint Alban.

Une réunion de quartier s'est tenue en mairie le 25.06.2016 pour présenter le projet qui a reçu un accueil favorable des riverains.

Monsieur le Maire précise que ce projet sera entièrement pris en charge par Riorges, tant au niveau technique que financier.

Pour des raisons de sécurité, la circulation rue de la Rivière devra être modifiée afin d'interdire la sortie des véhicules sur la route de Roanne (démarrage en côte et très faible visibilité).

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à la majorité (11 voix pour, 1 voix contre) pour l'aménagement de l'allée de Neubourg par la Ville de Riorges, sous réserve que le projet soit réalisé tel que présenté.

### **4 - Délibération pour approuver le renouvellement de la convention d'occupation des bureaux situés 140 Grande Rue et fixer le tarif de la location pour l'année 2016-2017**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'infirmière libérale locataire des bureaux situés au 140 Grande Rue souhaite renouveler son contrat de location pour un an.

L'avis du Conseil est sollicité sur la mise à disposition de ces locaux, comprenant deux pièces à l'étage.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité cette mise à disposition à compter du 1er octobre 2016, moyennant le paiement d'une indemnité mensuelle de 120 € (cent vingt euros), payable d'avance.

Aucune charge ne sera demandée par la commune. Cette convention sera signée pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à signer la convention selon les conditions définies ci-dessus.

## 5 – Questions diverses

- Contrat Emploi d'Avenir : L'Emploi d'Avenir est mis à disposition du Centre de Loisirs de Roannais Agglomération pendant un peu plus de deux semaines début juillet. La durée totale de mise à disposition prévue est de 72 heures.

Monsieur le Maire indique que le C.A.E, déjà renouvelé une fois pour deux ans, se terminera le 13.10.2016.

- Contrat Unique d'Insertion : Ce contrat arrive à échéance le 06.09.2016 et devrait faire l'objet d'un renouvellement pour une année. Le Conseil devra se prononcer lors d'une prochaine réunion.

- Aéroport : Les conseillers sont invités à visiter l'aéroport de St Léger en présence de sa responsable, Madame Delphine MARNAT. Cette visite, qui fait suite à son intervention lors d'un précédent conseil municipal, aura lieu samedi 09 juillet à 14 heures.

- Prochain conseil municipal : Il aura lieu le 09 août à 19 h 30.

---